



Aura-t-on encore le droit de fumer dans la rue ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 28 janvier 2007

Aura-t-on encore le droit de fumer dans la rue ?

Réponse :

- Le nouveau décret n'est qu'une remise à jour de l'obligation qui était faite (1991) aux fumeurs de ne pas imposer aux autres leur fumée dans les lieux fermés et couverts à usage collectif.